

# Consommation dématérialisée de contenus : état des lieux croisé France/Royaume-Uni

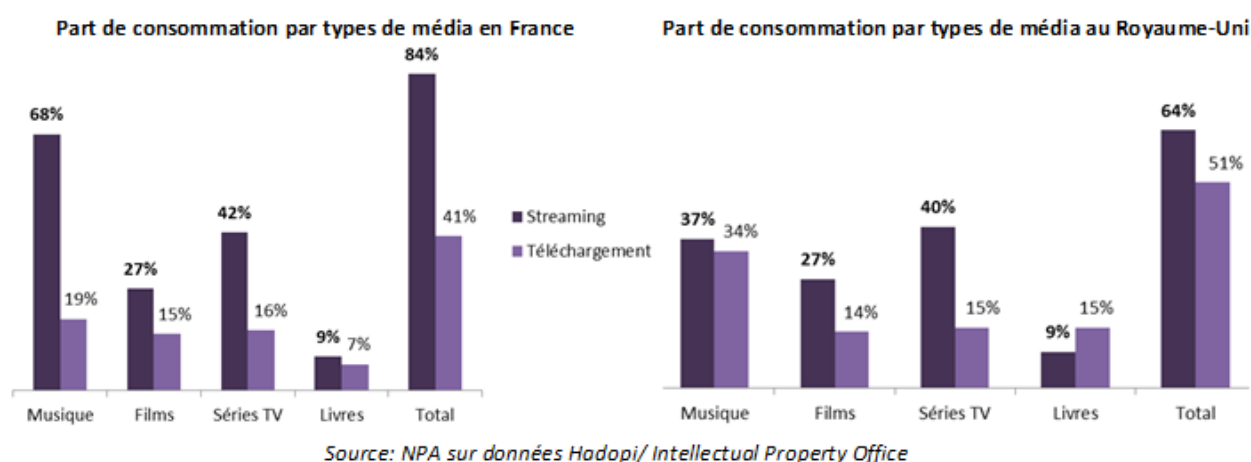
La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) vient de publier une nouvelle vague de son étude sur le volume et les modalités de consommation des biens culturels dématérialisés en France. L'Intellectual Property Office, son équivalent britannique, a publié au cours de l'été un document équivalent sur les pratiques des britanniques. L'occasion de comparer [1] les pratiques de consommations des deux côtés de la Manche.

## Des français qui consomment plus en streaming

Les français sont plus nombreux à consommer des contenus dématérialisés en streaming que les britanniques : ils sont 84% en France alors qu'on en compte 64% au Royaume-Uni. Cet écart important peut s'expliquer par une utilisation beaucoup plus importante en France du streaming musical, puisque les deux tiers des français déclarent en avoir fait usage contre seulement un peu plus d'un tiers des britanniques. Sur les autres types de contenus les niveaux de consommation en délinéarisé sont similaires.

A l'inverse, une plus forte proportion de britanniques consomme des contenus en téléchargement. Là-aussi, ce sont les pratiques de consommation de musique qui peuvent expliquer l'écart. On constate également un écart important dans le domaine du téléchargement de livres.

[1] L'étude de l'Intellectual Property Office repose sur un sondage réalisé par Kantar sur un échantillon de 5000 britanniques âgés de 12 ans et plus sur leurs pratiques de consommation au cours des 3 derniers mois. L'étude de la Hadopi s'appuie elle sur un sondage réalisé par Opinion Way sur un échantillon de 6 000 internautes ayant consommé des contenus dématérialisés.

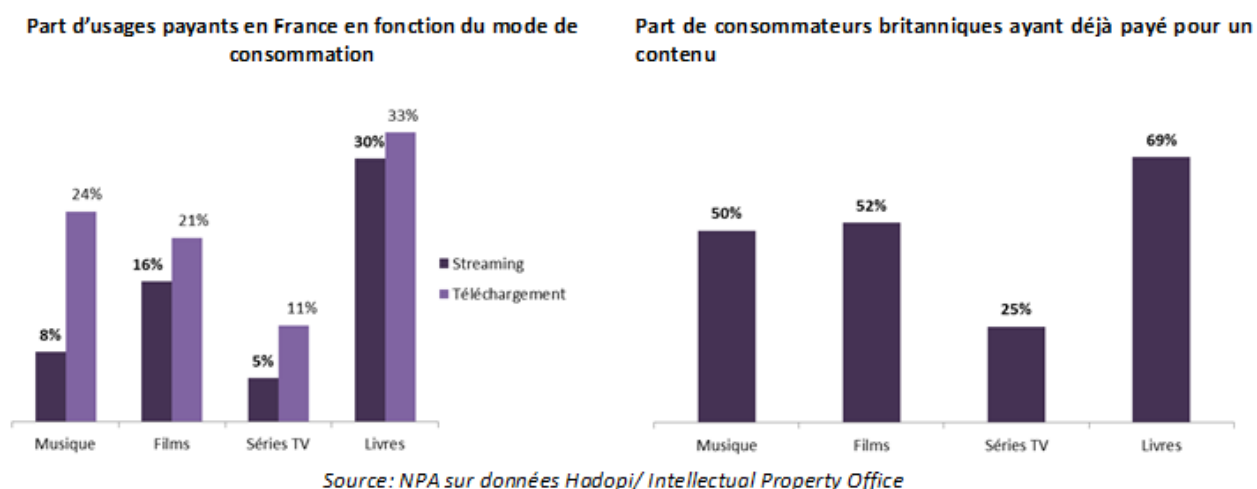


## Une part de consommateurs payants supérieure au Royaume-Uni

56% des britanniques ayant consommé des biens dématérialisés ont déjà payé pour le faire

(tous types de paiement confondus) alors qu'en France, 38% seulement des consommateurs de biens dématérialisés ont déjà acheté un contenu à l'unité et 14% ont souscrit un abonnement payant. Dans les deux pays, le livre se distingue comme étant le type de contenus pour lequel les consommateurs sont le plus enclins à payer. A l'inverse, on constate dans les deux pays une faible propension à la consommation payante de séries TV.

Ces écarts peuvent s'expliquer par des taux élevés de pénétration de certains services payants outre-manche. Ainsi, parmi les britanniques ayant consommé des contenus dématérialisés, si 37% ont utilisé gratuitement le BBC iPlayer au cours des 3 derniers mois, ils sont également 35% à avoir utilisé un service Amazon, 24% Netflix et 23% iTunes. En France, le rapport Hadopi ne distingue aucun service bénéficiant de taux de pénétration comparables.



### Le piratage plus fréquent en France

Enfin, les deux études permettent de comparer les pratiques de consommation illégale. Au Royaume-Uni, 31% des consommateurs de biens dématérialisés ont recours au piratage et 10% ont même une consommation entièrement illégale. Les films et les séries sont les types de biens les plus piratés avec une part de consommateurs ayant recours à des moyens illégaux respectivement de 25 et 21%.

En France, la Hadopi ne propose pas de chiffres globaux du piratage mais segmente ses résultats par type de médias et par mode de consommation. On constate néanmoins des chiffres beaucoup plus élevés qu'au Royaume-Uni. Ainsi pour les films, la Hadopi estime que 32% de la consommation de films en streaming s'effectue de façon illégale et cette part de l'illicite atteint même 57% pour la consommation de films en téléchargement. La consommation illégale est également très forte pour les séries TV avec une part de consommation illicite de 36% en streaming et de 60% en téléchargement.